

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/81bad922-af51-4441-8022-c0c1a955d41e>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/81bad922-af51-4441-8022-c0c1a955d41e> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Guillon Pascal](#)

Date de soutenance : 14-09-2021

Directeur(s) de thèse : [Baranger Denis](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Lutte contre le terrorisme, Droit britannique, Renseignement, Contrôle des mesures anti-Terroristes, Rule of law, Législation anti-terroriste, État d'urgence, Droits fondamentaux, Droits de l'homme, CEDH

Mots-clés :

- Terrorisme -- Droit - Grande-Bretagne
- Lutte anti-terroriste - Grande-Bretagne
- Sécurité nationale - Grande-Bretagne
- Droits de l'homme - Grande-Bretagne


Résumé : Le Royaume-Uni a été historiquement confronté à des actes terroristes de grande ampleur, en particulier liés au conflit nord-irlandais. La menace terroriste est d'ailleurs toujours d'actualité mais a évolué, le djihadisme constituant aujourd'hui le risque principal. Le débat séculaire entre sécurité et liberté a alors ressurgi dans le pays fondateur du libéralisme politique moderne. L'objet de cette thèse est précisément d'étudier la manière dont le Royaume-Uni, pays de common law, appréhende le terrorisme dans le cadre d'une constitution non-écrite caractérisée par la souveraineté du Parlement et la rule of law. L'étude du droit britannique face au terrorisme pourra révéler, dans un premier temps, un droit fortement dérogoatoire aux droits et libertés individuels. Il ne s'avère pas fondamentalement différent du droit français malgré quelques nettes divergences, dont le non-recours à l'état d'urgence pour lutter contre le djihadisme outre-Manche. Dans un second temps, une étude approfondie de la jurisprudence britannique – analysée à la lumière de la jurisprudence française et européenne – devrait permettre de montrer que les plus hautes juridictions du Royaume-Uni ont généralement fait prévaloir la sécurité nationale sur les droits et libertés individuels. En outre, si les mesures anti-terroristes sont largement justiciables, les recours juridictionnels permettant de les contester ont pu être restreints et faire l'objet d'aménagements processuels. Le contrôle juridictionnel de ces mesures n'est cependant pas figé et a pu évoluer, en particulier sous l'influence du Human Rights Act adopté en 1998.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2021PA020020
Type de ressource : Thèse